

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1328

10 juillet 2006

### SOMMAIRE

Allibert Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63705	Liac, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63717
Allibert Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63705	Liac, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63718
Allibert Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63705	Lux-Energy S.A., Luxembourg . . . . .	63719
Allibert Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63705	Luxardo S.A., Steinfort . . . . .	63719
Americam Holding S.A., Luxembourg . . . . .	63706	Luxba 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	63728
Americourt S.A., Luxembourg . . . . .	63737	Luxba 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	63730
Areco Holding Société Anonyme, Luxembourg . . .	63716	Luxemburger Glaswelt, G.m.b.H., Steinsel . . . . .	63701
Ascotec S.A., Luxembourg . . . . .	63717	Luxgate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63727
Atomo, Sicav, Luxembourg . . . . .	63725	Ma Chaussure, S.à r.l., Schifflange . . . . .	63702
Australian China Clays (Europe), S.à r.l., Trois- vierges . . . . .	63703	Major Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63710
B&S Immobilière, S.à r.l., Schifflange . . . . .	63720	MB Lux S.A., Luxembourg . . . . .	63718
B&S Immobilière, S.à r.l., Schifflange . . . . .	63721	Nika-Lux, S.à r.l., Bertrange . . . . .	63722
Beltxnea S.A., Luxembourg . . . . .	63744	Nika-Lux, S.à r.l., Bertrange . . . . .	63723
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	63743	Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg . .	63722
Captiva Capital Partners S.C.A., Luxembourg . . .	63730	Noor Oil & Industrial Technology S.A., Luxem- bourg . . . . .	63710
China Furnitures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63698	Nouveau Bouton d'Or, S.à r.l., Luxembourg . . . .	63718
Cross Atlantic Associates Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	63719	Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette, Soc. Coop., Esch-sur-Alzette . . . . .	63702
DG Habitat S.A., Hesperange . . . . .	63731	P.H.I.P. International, S.à r.l., Schengen . . . . .	63701
(La) Duchessa, S.à r.l., Kockelscheuer . . . . .	63716	Pantheon Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63723
Eurosquare (Lux 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63738	Pinaki Holding S.A., Luxembourg . . . . .	63743
Glass Invest S.A., Luxembourg . . . . .	63724	Polite S.A., Luxembourg . . . . .	63738
Glass Invest S.A., Luxembourg . . . . .	63725	Poona S.A.H., Luxembourg . . . . .	63720
Glitnir Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . . . .	63727	Promaart S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	63703
Global Garden Products Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	63734	SM Lux S.A., Luxembourg . . . . .	63723
Global Garden Products Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	63737	Société Européenne des Vins S.A., Luxembourg .	63730
Gloob Développement Holding S.A., Luxembourg	63713	Sojomi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	63733
H&M Hennes & Mauritz S.A. Luxembourg Branch, Luxembourg . . . . .	63698	Sorol S.A., Luxembourg . . . . .	63715
Ingénierie-Trading-International, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	63727	Strategic International Management Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63715
IPEF II Holdings N° 5 S.A., Luxembourg . . . . .	63725	Sumba Holding S.A., Luxembourg . . . . .	63727
Itech Professionals S.A., Luxembourg . . . . .	63715	Suncoast S.A., Luxembourg . . . . .	63733
Juliette Invest S.A., Luxembourg . . . . .	63726	Tekton S.A., Luxembourg . . . . .	63702
Juliette Invest S.A., Luxembourg . . . . .	63727	Tekton S.A., Luxembourg . . . . .	63702
		Toy Holding S.A., Luxembourg . . . . .	63733
		Vienna I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63712
		Wellington Luxembourg S.C.A., Luxembourg . . .	63723
		Yura S.A., Luxembourg . . . . .	63706

**H&M HENNES & MAURITZ S.A. LUXEMBOURG BRANCH.**

Siège social: 1000 Brussels, 51, Magdalensteenweg.  
Siège de la succursale: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 76.169.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration de la société  
H&M HENNES & MAURITZ S.A. (BELGIQUE) du 28 septembre 2005*

«1. Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Ann Surkyn de son mandat de gérante avec effet au 28 octobre 2005.

Suite à cette démission, tous les pouvoirs lui conférés par réunion du Conseil d'Administration du 4 novembre 1999 et publiés dans un extrait au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 19 juin 2000, sont annulés.

2. Le Conseil d'Administration décide de pourvoir à son remplacement en nommant gérant de la succursale luxembourgeoise avec effet au 28 octobre 2005, Monsieur Stephan Goeman, demeurant B-8880 Sint-Elooiswinkel, Ter Schuerenlaan 33.

Monsieur Stephan Goeman est autorisé à agir individuellement au nom de la succursale, notamment pour:

1. Acheter ou vendre des marchandises jusqu'à un maximum de EUR 2.479,00 par transaction;
2. Signer toute correspondance commerciale;
3. Accepter tout courrier recommandé;
4. Signer des documents d'expédition ou de réception, de marchandises, de documents de transports ou de documents douaniers, et d'accepter au nom de la succursale, toutes lettres, colis ou tout autre courrier, recommandé ou non, contre paiement ou non;
5. Emettre des chèques et ordres de paiements jusqu'à un maximum de EUR 2.479,00;
6. Engager et licencier le personnel.

Pour les opérations suivantes, Monsieur Stephan Goeman signera conjointement avec l'autre gérant, Monsieur Luc Van Gompel:

1. Acheter ou vendre des marchandises pour un montant supérieur à EUR 2.479,00;
2. Ouvrir des comptes bancaires et comptes chèques postaux;
3. Souscrire à toutes polices d'assurances nécessaires aux activités de la succursale;
4. Accomplir toutes formalités légales en matière sociale, fiscale et comptable;
5. Représenter la succursale auprès des autorités fiscales;
6. Représenter la succursale auprès du Tribunal de Commerce, de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et du Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042238/534/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**CHINA FURNITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 115.951.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Zhiguang Chen, gérant de société, né à Zhejiang (Chine), le 12 juillet 1953, demeurant à L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville,

2.- Monsieur Zhixiong Chen, gérant de société, né à Zhejiang (Chine), le 26 décembre 1962, demeurant à RO-022841 Bucarest, Str. Vasile Bacila, 13,

tous les deux ici représentés par Mademoiselle Limiao Chen, gérante de société, demeurant à L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville,

en vertu de procurations sous seing privé, datées du 11 avril 2006.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Titre 1<sup>er</sup>. - Objet raison sociale, durée, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation et l'exportation de tous biens et marchandises.

Généralement, la société pourra exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de CHINA FURNITURES, S.à r.l.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre 2. - Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre 3. - Administration**

**Art. 13.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 14.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 17.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.  
Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre de l'an deux mille six.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

#### **Titre 4. - Dissolution, liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Zhiguang Chen, prénommé, cinquante parts sociales .....	50
2.- Monsieur Zhixiong Chen, prénommé, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est nommée gérante avec pouvoir d'engager en toute circonstance la société par sa seule signature pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Limiao Chen, gérante de société, née à Zhejiang (Chine), le 6 mai 1975, demeurant à L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Chen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 25, case 11. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

E. Schlessler.

(039709/227/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**LUXEMBURGER GLASWELT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

 Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 74.835.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mai 2006.

Signature.

(039042/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**P.H.I.P. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

 Siège social: L-5445 Schengen, 110, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 115.950.

## STATUTS

L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Matthias Krupinski, ingénieur diplômé, demeurant à D-66693 Mettlach, 6, auf der Brück.

2. Dorit Lorenz, commerçante, demeurant à D-66693 Mettlach, 6, auf der Brück.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de P.H.I.P. INTERNATIONAL, S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schengen.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'ingénieur-conseil, d'ingénieur du bois et d'ingénieur de la construction (statique, construction en béton armé, construction métallique et création de constructions) ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Matthias Krupinski, susdit, cent quatre-vingt-dix parts sociales. . . . .	190
2) Dorit Lorenz, susdite, soixante parts sociales . . . . .	60
Total: Deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5445 Schengen, 110, route du Vin.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Matthias Krupinski, ingénieur diplômé, demeurant à D-66693 Mettlach, 6, auf der Brück.

La société est engagée par la seule signature du gérant.

*Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet

des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Krupinski, D. Lorenz, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2006, vol. 470, fol. 29, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(039622/218/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**MA CHAUSSURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 1, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.414.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mai 2006.

Signature.

(039046/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**NOUVEL ABATTOIR D'ESCH-SUR-ALZETTE, Société Coopérative.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 50.394.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mai 2006.

Signature.

(039048/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**TEKTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.130.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour TEKTON S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039051/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**TEKTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.130.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour TEKTON S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039045/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**PROMAART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.  
R. C. Luxembourg B 111.445.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mai 2006.

Signature.

(039050/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**AUSTRALIAN CHINA CLAYS (EUROPE), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.  
H. R. Luxemburg B 115.963.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendsechs, den vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Alain Heck, Angestellter, geboren in Weismes (Belgien), am 24. August 1969, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Zum Walkerstal 55 (Belgien),

hier vertreten durch Herrn Werner Müsch, Wirtschaftsprüfer und Steuerberater, wohnhaft in B-4780 Recht, Zur Kaiserbaracke 43 (Belgien), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist Einkauf, Verkauf, Import, Export, Vermittlung von Rohmaterialien (Füllstoffe) für Anwendungen in Kunststoff, Kautschuk, Farben- und Lacken, Klebstoffen und Papierherstellung.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fordern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist AUSTRALIAN CHINA CLAYS (EUROPE), S.à r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Troisvierges.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils einhundert Euro (100,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Alain HECK, Angestellter, geboren in Weismes (Belgien), am 24. August 1969, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Zum Walkerstal 55 (Belgien), gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 14.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 17.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Alain Heck, Angestellter, geboren in Weismes (Belgien), am 24. August 1969, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Zum Walkerstal 55 (Belgien).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: W. Müsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2006, vol. 536, fol. 44, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung Erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. Mai 2006.

J. Seckler.

(039723/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**ALLIBERT VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.443.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour ALLIBERT VENTURES, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039063/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**ALLIBERT VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.443.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour ALLIBERT VENTURES, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039065/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**ALLIBERT VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.443.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour ALLIBERT VENTURES, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039068/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**ALLIBERT VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 79.443.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour ALLIBERT VENTURES, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039072/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

63706

**AMERICAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 39.864.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

*Pour AMERICAM HOLDING S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039056/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**YURA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 49.617.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

- 1.- M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,
- 2.- M<sup>e</sup> Julien Leclere, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,
- 3.- M<sup>e</sup> Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

which acted as chairman, secretary and scrutineer at the extraordinary general meeting of shareholders of YURA S.A., a Luxembourg public limited liability company («société anonyme»), with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 49.617 (hereinafter, «the Company»), acted by the undersigned notary on December 6, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

This appearing parties request the undersigned notary to state:

- That, pursuant to the extraordinary general meeting held before the undersigned notary dated December 6, 2004, the shareholders decided to accept the terms of the merger (the Merger Plan) and to increase the subscribed share capital of the Company up to nine million nine hundred ten thousand six hundred sixteen Euro and forty-two cents (EUR 9,910,616.42) by the issuance of twenty-three thousand three hundred and sixty (23,360) new shares without nominal value, allotted to Mr Carlo Acutis on the basis of an exchange ratio of 0.06498 shares of the Company for each share of the absorbed company YURA CAPITAL S.A. (the Absorbed Company), without any cash payment and against the cancellation of the shares of Absorbed Company.

The Merger Plan was notably based on the valuation of a receivable held by the Absorbed Company against FOREST BAY MARINE LTD (the FOREST BAY MARINE LTD RECEIVABLE) at an amount of two Euro (EUR 2) (the First Valuation).

It results from a further examination of the FOREST BAY MARINE LTD RECEIVABLE that its actual value, applying generally accepted accounting principles, is much higher than the First Valuation and should be assessed at one million three hundred twenty-eight thousand three hundred eighty-eight Euro (EUR 1,328,388) (the Second Valuation).

Hence, new accounts of the Absorbed Company had to be drawn up as at August 31, 2004, which lead to a new auditor report determining a new exchange ratio of 0.0749806 shares of the Company for each share of the Absorbed Company, with the payment in cash of an adjustment to conversion of eight Euro and thirty-two cents (EUR 8.32) (the New Exchange Ratio).

- That as a result of the rectification, the agenda, the first, second, third, fourth fifth and sixth resolutions at the extraordinary general meeting of December 6, 2004 should henceforth read as follows:

1) Presentation of:

A: the merger proposal providing for the absorption of YURA CAPITAL S.A. by the Company;

B: the written merger reports of the board of directors of the merging companies; and

C: the written audit merger report;

2) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of YURA CAPITAL S.A.;

4) Amendment of article 4 of the articles of association of the Company;

5) Acknowledgment of the realisation of the merger on the date of the general meeting of the shareholders of the Company approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

*First resolution*

The general meeting of the shareholders notes that the board of directors has presented to it:

A: the merger proposal dated October 27, 2004, published in the Mémorial C, number 1110, on November 4, 2004, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of YURA CAPITAL S.A., a Luxembourg public limited liability company («société anonyme»), with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies, register under the number B 65.453 (the Absorbed Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company. A copy of the merger proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary.

B: the written reports of the board of directors of the merging companies, dated October 27, 2004, explaining and justifying the merger proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio. The said reports will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary.

C: the written audit report dated October 27, 2004 of AACO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, jointly appointed by the board of directors of the Company on October 27, 2004 and by the board of directors of the Absorbed Company on October 27, 2004 pursuant to an authorisation granted by the President of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

The report of the réviseur d'entreprises has the following conclusion:

«On the basis of the analysis described above, our conclusion is the following: The methods of evaluation adopted by the boards of directors of the merging companies are appropriate in the circumstances described by the directors. The calculated exchange ratio is pertinent and reasonable in the circumstances.»

The report will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary.

The general meeting representing all the shareholders, acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present general meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of directors of the Company, will remain annexed to the present deed.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the merger proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation, to increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,941,182.68 (nine million nine hundred forty-one thousand one hundred eighty-two Euro and sixty-eight cents) so as to raise it from its present amount of EUR 1,297,811.42 (one million two hundred ninety-seven thousand eight hundred eleven Euro forty-two cents) to EUR 11,238,994.10 (eleven million two hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-four Euro and ten cents), through the issuance of 26,963 (twenty-six thousand nine hundred sixty-three) new shares, without nominal value, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company, and payment in cash of an adjustment to conversion of EUR 8.32 (eight Euro and thirty-two cents).

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to allocate the 26,963 (twenty-six thousand nine hundred sixty-three) new shares of the Company to the shareholders of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 0.0749806 shares of the Company for each share of the Absorbed Company, with the payment in cash of an adjustment to conversion of EUR 8.32 (eight Euro and thirty-two cents) and against the cancellation of the shares of the Absorbed Company, whereby the number of shares allocated to each shareholder of the Absorbed Company being rounded to the nearest full number of shares, as follows: 26,963 shares to Mr Carlo Acutis.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to amend article 4, paragraph 1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«Le capital social est fixé à onze millions deux cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros dix cents (EUR 11.238.994,10), représenté par vingt-neuf mille huit cent vingt-trois (29.823) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Fifth resolution*

The general meeting grants all power to the board of directors of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company.

#### *Sixth resolution*

Further to the approval of the merger by the Absorbed Company, the general meeting acknowledges the realisation of the merger on the date of the present general meeting approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

The general meeting notes that, for accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of January 1st, 2004.

The general meeting also notes that the newly issued shares will entitle their holders to participate to the profits of the Company as of January 1st, 2004.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
- 2) M<sup>e</sup> Julien Leclere, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
- 3) M<sup>e</sup> Stéphanie Alexandrino, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lesquels comparants, ayant agi comme président, secrétaire et scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois YURA S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.617 (ci-après «la Société»), lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2004 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesdits comparants ont prié le notaire instrumentant d'acter:

- Que, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2004, les actionnaires ont décidé d'accepter le projet de fusion (le Projet de Fusion) et d'augmenter le capital social souscrit pour le porter à neuf millions neuf cent dix mille six cent seize euros quarante-deux cents (EUR 9.910.616,42) par l'émission de vingt-trois mille trois cent soixante (23.360) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, attribuées à M. Carlo Acutis sur base d'un rapport de change de 0,06498 actions de la Société pour chaque action de la société absorbée YURA CAPITAL S.A. (la Société Absorbée), sans aucune soulte, contre l'annulation pure et simple des actions de la Société Absorbée.

Le Projet de Fusion se basait notamment sur l'évaluation d'une créance tenue par la Société Absorbée contre FOREST BAY MARINE LTD (la Créance FOREST BAY MARINE LTD) à un montant de deux euros (EUR 2) (la Première Evaluation).

Il résulte d'un examen plus approfondi de la Créance FOREST BAY MARINE LTD, que sa valeur réelle, en application des principes comptables généralement acceptés, est bien supérieure à la Première Evaluation et doit être évaluée à un million trois cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.328.388) (la Seconde Evaluation).

Ainsi, de nouveaux comptes de la Société Absorbée ont dû être établis pour le 31 août 2004, ce qui a mené à un nouveau rapport du réviseur d'entreprises fixant un nouveau rapport d'échange de 0,0749806 actions de la Société pour chaque action de la Société Absorbée, avec paiement en liquide d'une soulte de huit euros trente-deux cents (EUR 8,32) (le Nouveau Rapport d'Echange).

- Qu'en conséquence de la rectification, l'ordre du jour et les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2004, auront désormais la teneur suivante:

1) Présentation:

A: du projet de fusion prévoyant l'absorption de YURA CAPITAL S.A. par la Société;

B: des rapports de fusion écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes; et

C: du rapport de fusion écrit du réviseur d'entreprises;

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de YURA CAPITAL S.A.;

4) Modification de l'article 4 des statuts de la Société;

5) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

#### *Première résolution*

L'Assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion daté du 27 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1110 en date du 4 novembre 2004, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de YURA CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.453 (la Société Absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine activement et passivement, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société. Une copie du projet de fusion restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 27 octobre 2004, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le rapport d'échange des actions. Ces rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

C: le rapport écrit daté du 27 octobre 2004 de AACO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, désigné d'un commun accord par le conseil d'administration de la Société le 27 octobre 2004 et par le conseil d'administration de la Société Absorbée le 27 octobre 2004, suite à une autorisation donnée par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Sur base du travail effectué tel que décrit ci-dessus, nos conclusions sont les suivantes: Les méthodes d'évaluation retenues par les conseils d'administration des sociétés fusionnant sont adéquates dans les circonstances telles que décrites par les administrateurs. La parité d'échange calculée est pertinente et raisonnable étant donné les circonstances.»

Le rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

L'Assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par les administrateurs de la Société restera annexée au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans exception ni réserve, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 9.941.182,68 (neuf millions neuf cent quarante et un mille cent quatre-vingt-deux euros soixante-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.297.811,42 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze euros quarante-deux cents) à EUR 11.238.994,10 (onze millions deux cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et dix cents), par l'émission de 26.963 (vingt-six mille neuf cent soixante-trois) actions nouvelles sans valeur nominale, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société, et le paiement en liquide d'une soulte de EUR 8,32 (huit euros trente-deux cents).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer les 26.963 (vingt-six mille neuf cent soixante-trois) actions nouvelles de la Société aux actionnaires de la Société Absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 0,0749806 actions de la Société pour chaque action de la Société Absorbée, avec paiement en liquide d'une soulte de EUR 8,32 (huit euros trente-deux cents), contre l'annulation pure et simple des actions de la Société Absorbée, le nombre d'actions remis à chaque actionnaire de la Société Absorbée étant arrondi au plus près, comme suit: 26.963 actions pour Monsieur Carlo Acutis.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide, afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 4, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à onze millions deux cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros dix cents (EUR 11.238.994,10), représenté par vingt-neuf mille huit cent vingt-trois (29.823) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée charge le conseil d'administration de la Société et le notaire soussigné de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273, alinéa 2 de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire dans le registre des actionnaires de la Société, les actions nouvellement émises par la Société.

#### *Sixième résolution*

Vu l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente Assemblée approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi.

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'Assemblée constate également que les actions nouvellement émises par la Société donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire aux parties comparantes, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, J. Leclere, S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2005, vol. 432, fol. 35, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(041388/242/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**MAJOR HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.529.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour MAJOR HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039058/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**NOOR OIL & INDUSTRIAL TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 115.937.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Gerhard Nellinger, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NOOR OIL & INDUSTRIAL TECHNOLOGY S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions. ....	999
2.- Monsieur Gerhard Nellinger, préqualifié, une action .....	1
Total: mille actions. ....	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.

- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Minoo Davar, directrice, née à Téhéran (Iran), le 23 février 1952, demeurant à B-1930 Zaventem, Kouterweg 12 (Belgique);
  - Monsieur Shahram Davar, directeur, né à Téhéran (Iran), le 17 décembre 1947, demeurant à 3202 N. Allegheny Ct., West Lake Village, Californie 91362 (U.S.A.);
  - Monsieur Peter Hall, directeur, née à Poole (Irlande), le 19 juin 1943, demeurant à B-1930 Zaventem, Kouterweg 12 (Belgique);
  - La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5.- Le siège social est établi à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2006, vol. 536, fol. 43, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mai 2006.

J. Seckler.

(039596/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

### VIENNA I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.121.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 31 janvier 2006 que APAX WW NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 15, Portland Place, London W1B 1PT, dont le numéro d'immatriculation est le 04693597, a transféré 571 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P., ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès du registre de commerce de Delaware sous le numéro 3989482.

Les associés de la Société sont désormais les suivants:

Nom des associés	Nombre de Parts Sociales
APAX WW NOMINEES LIMITED .....	37.859
VIENNA IV, S.à r.l. ....	1
VIENNA V, S.à r.l. ....	1
VIENNA VI, S.à r.l. ....	1
VIENNA VII, S.à r.l. ....	1
VIENNA VIII, S.à r.l. ....	1
ALPINVEST PARTNERS 2003 B.V. ....	3.043
CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDINGS Inc. ....	3.423
TROVIE LIMITED PARTNERSHIP .....	3.119
A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P. ....	571
Total .....	48.020

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039130/1035/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**GLOOB DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 115.990.

## STATUTS

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Arnaud Guillotton, employé privé, né à Chevreuse (France), le 4 juillet 1974, demeurant à L-2718 Luxembourg, 5-7, rue du Fort Wedell.

2.- Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, né à Casablanca (Maroc), le 28 mars 1951, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de GLOOB DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Arnaud Guillotton, préqualifié, cent actions . . . . .	100
2.- Monsieur Jérôme Guez, préqualifié, neuf cents actions . . . . .	900
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de 50% de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) La société anonyme SOJEPAR S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.414;

b) Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, né à Casablanca (Maroc), le 28 mars 1951, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy;

c) Monsieur Arnaud Guillotton, employé privé, né à Chevreuse (France), le 4 juillet 1974, demeurant à L-2718 Luxembourg, 5-7, rue du Fort Wedell.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme SOJOA S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.424.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société la société SOJEPAR S.A., prédésignée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Guillotton, J. Guez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 avril 2006, vol. 536, fol. 38, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2006.

J. Seckler.

(040080/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**SOROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.441.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour SOROL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039060/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**ITECH PROFESSIONALS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.349.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour ITECH PROFESSIONALS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039075/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**STRATEGIC INTERNATIONAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.127.

*Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société en date du 17 mars 2006*

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la société STRATEGIC INTERNATIONAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, en date du 17 mars 2006, le point suivant:

1. Acceptation du transfert du siège social de la société, à compter de la présente résolution de l'actionnaire unique, du 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00965. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039092//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

63716

**LA DUCHESSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.372.

*Extrait de la publication des résolutions de l'associé unique du 10 avril 2006*

M. Dionisio Sicoli, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée LA DUCHESSA, S.à r.l., avec siège social à L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg a pris les résolutions suivantes:

A.- Révocation de Monsieur Charles Kieffer, en tant que Gérant de la société avec effet rétroactif au 6 avril 2006.

B.- Confirmation de Monsieur Dionisio Sicoli, en tant que gérant unique de la société qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Kockelscheuer, le 10 avril 2006.

Pour extrait conforme

D. Sicoli

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00973. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(039127/206/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**ARECO HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 17.277.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Vous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Arend Smilde, demeurant au 16 Metsijsdreef à B-3090 Overijse, ici représentée par Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Overijse (Belgique), le 15 mars 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme ARECO HOLDING SOCIETE ANONYME, ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, alors de résidence à Rédange en date du 16 janvier 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 11 avril 1980, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 3 juillet 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 17.277.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR), chacune, entièrement libérées.

Que Monsieur Arend Smilde, représenté comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 avril 2006, vol. 470, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 mai 2006.

M. Schaeffer.

(042707/5770/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

63717

**ASCOTEC S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1490 Luxembourg, 490, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 86.119.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 8 mars 2006 au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de la société ASCOTEC S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 8 mars 2006.

Luxembourg, le 8 mars 2006.  
Pour la société ASCOTEC S.A.  
COMPTIS S.A.

L. Esteves / B. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 13 janvier 2006 au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de la société ASCOTEC S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. en tant qu'administrateur avec effet immédiat à la date du 13 janvier 2006.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.  
Pour la société ASCOTEC S.A.  
COMPTIS S.A.

L. Esteves / B. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039138/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**LIAC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 20.507.

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Klaus-Peter Weinert, administrateur de sociétés, demeurant au 8, rue de l'Indépendance, L-8327 Olm,
- 2) Madame Liliane Apel, épouse Weinert, administrateur de sociétés, demeurant au 8, rue de l'Indépendance, L-8327 Olm.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LIAC, R.C.S. Luxembourg B 20.507, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 194 du 2 août 1983.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés en dernier lieu par des décisions prises par une réunion des associés tenue sous seing privé en date du 24 septembre 2001 et dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 412 du 14 mars 2002.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Extension de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
2. Suppression de la durée limitée de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
3. Suppression des alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts.
4. Suppression de la deuxième phrase de l'article 16 des statuts.
5. Divers.

Les associés abordent ensuite l'ordre du jour et ont prennent les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la vente et la mise en route ainsi que l'exploitation d'installations de nettoyage à sec, blanchisserie, teinturerie, location de linge, création de succursales et de dépôts.

La Société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Plus spécialement, l'objet social pourra s'étendre à la détention, l'exploitation et la mise en valeur d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

*Deuxième résolution*

La durée limitée de la Société est supprimée et en conséquence, l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.»

*Troisième résolution*

Les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts de la Société sont supprimés.

*Quatrième résolution*

La deuxième phrase de l'article 16 des statuts de la Société est supprimée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K.-P. Weinert, L. Apel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(041378/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**LIAC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 20.507.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 465 du 4 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(041379/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**NOUVEAU BOUTON D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 174, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 107.352.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Signature.

(039249/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**MB LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 107.181.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, prénommé, en date du 18 avril 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société MB LUX S.A. en date du 7 novembre 2005 que:

- Monsieur Otis Claeys a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour la société MB LUX S.A.

COMPTIS S.A.

L. Esteves / B. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039141/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**LUXARDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.590.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 avril 2001, publié au Mémorial C n° 982 du 9 novembre 2001.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Maître Emile Schlessler, prénommé, en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C n° 1578 du 4 novembre 2002.

Il résulte d'une lettre adressée à la société LUXARDO S.A. en date du 7 novembre 2005 que:

- Monsieur Otis Claeys a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour la société LUXARDO S.A.

COMPTIS S.A.

L. Esteves / B. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039144/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**CROSS ATLANTIC ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.080.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 avril 2006 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à l'échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Joseph Winandy et de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039149/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**LUX-ENERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 95.202.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 avril 2006*

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Santoiemma, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Fabio Mastro Simone, employé privé, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Après délibération, le conseil décide de nommer M. Christophe Velle président de Conseil d'Administration.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUX-ENERGY S.A., Société Anonyme

F. Mastro Simone

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039351/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

63720

**POONA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.117.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 avril 2006 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs: Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et Jean Reuter.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill, pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039153/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**B&S IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ANDIES FRESSBUDE, S.à r.l.).**

Siège social: L-3852 Schifflange, 21, rue Aloyse Kayser.  
R. C. Luxembourg B 101.356.

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ANDIES FRESSBUDE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Remparts, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, le 14 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 843 du 17 août 2004.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

1.- Madame Sylvie Schiltz, gérante de société, née à Pétange, le 24 septembre 1969, demeurant à L-8545 Niederpallen, 23, beim Weldbesch,

2.- Monsieur Roland Bingen, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, le 8 août 1967, demeurant L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

*Exposé préliminaire*

1) Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Schifflange, le 9 février 2006, l'associée, Madame Sylvie Hentges, sans état particulier, née à Differdange, le 5 mai 1954, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Remparts, a cédé à Monsieur Roland Bingen, prénommé, la totalité de sa participation dans ladite société ANDIES FRESSBUDE, S.à r.l., soit cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, pour le prix global d'un euro (EUR 1,-).

2) Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Schifflange, le 13 février 2006, l'associé Monsieur Roland Bingen, prénommé, a cédé à Madame Sylvie Schiltz, prénommée, quarante-neuf (49) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, dans ladite société ANDIES FRESSBUDE, S.à r.l., pour le prix global d'un euro (EUR 1,-).

Lesdits actes de cession de parts sociales, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la gérante Madame Sylvie Hentges, prénommée et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Roland Bingen, prénommé.

L'assemblée décide de nommer comme gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Sylvie Schiltz, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter conformément à l'article six (6) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par Madame Sylvie Hentges, prénommée à Monsieur Roland Bingen, prénommé, en date du 9 février 2006.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter conformément à l'article six (6) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par Monsieur Roland Bingen, prénommé à Madame Sylvie Schiltz, prénommée, en date du 13 février 2006.

Ensuite Monsieur Roland Bingen et Madame Sylvie Schiltz, ici présents,

et agissant en leur qualité de gérant technique respectivement gérante administrative de ladite société ANDIES FRES-SBUDE, S.à r.l., déclarent accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales dressées sous seing privé, en date des 9 respectivement 13 février 2006, et les considérer comme dûment notifiées à la société.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Roland Bingen, né à Esch-sur-Alzette, le 8 août 1967, demeurant L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue, cinquante et une parts sociales. . . . .	51
2.- Madame Sylvie Schiltz, née à Pétange, le 24 septembre 1969, demeurant à L-8545 Niederpallen, 23, beim Weldbesch, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en B&S IMMOBILIERE, S.à r.l. et de modifier l'article 1<sup>er</sup> pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de B&S IMMOBILIERE, S.à r.l.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a comme objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente et l'intermédiaire dans des opérations immobilières, de gestion d'immeubles, ainsi que toutes opérations immobilières et mobilières.

Font également partie de l'objet social qu'elle exercera directement ou par le biais de prises de participations ou d'accords avec des tiers, la constitution, l'exploitation et la gestion de toutes espèces d'entreprises de fabrication ou de commerce et de négoce, sous toutes ses formes et par tous les moyens et usages.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4303 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Remparts à L-3852 Schiffflange, 21, rue Aloyse Kayser et de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social est fixé à Schiffflange.»

*Frais*

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge des cessionnaires qui s'obligent expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Schiltz, R. Bingen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2006, vol. 435, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2006.

H. Hellinckx.

(042679/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**B&S IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3852 Schiffflange, 12, rue des Remparts.

R. C. Luxembourg B 101.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2006.

H. Hellinckx.

(042681/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.354.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 avril 2006 à 15.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et la société COSAFIN S.A. ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Extrait sincère et conforme  
NIKKEI INVEST CORPORATION S.A.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039158/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**NIKA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier.  
R. C. Luxembourg B 88.586.

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Robabéh Rahmanian, sans état, demeurant à Téhéran, avenue Damavand, Arrêt Dariouch, à l'angle de la rue 106, n° 5, 3<sup>e</sup> étage ouest,

ici représentée par Monsieur Danesh Ghahremanian, installateur, demeurant à L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée NIKA-LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1458 du 9 octobre 2002.

L'associé a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le commerce d'articles pour le bâtiment.

La société pourra faire les travaux suivants: entrepreneur de construction, menuisier, ébéniste, charpentier, carreleur, installateur de chauffage, sanitaire, plafonneur, façadier, entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité.

En général elle pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

*Deuxième résolution*

L'associé décide de modifier l'article 10 des statuts en y ajoutant un paragraphe ayant la teneur suivante:

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

*Troisième résolution*

L'associé décide de nommer comme gérant technique Monsieur Jacques Mawet, ouvrier, demeurant à L-7540 Berschbach, 23A, rue de Luxembourg,

et comme gérant administratif Monsieur Danesh Ghahremanian, prénommé.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Rahmanian, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2006, vol. 436, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2006.

H. Hellinckx.

(041470/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**NIKA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier.

R. C. Luxembourg B 88.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2006.

H. Hellinckx.

(041471/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.861.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2006, le comité de gestion de la société WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A. a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la société WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2007:

WELLINGTON GLOBAL ADMINISTRATOR, Gérant;

Kevin J. Blake, Membre du Conseil de Surveillance;

Paul Braverman, Membre du Conseil de Surveillance;

Lorraine A. Keady, Membre du Conseil de Surveillance.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039164/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**PANTHEON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 115.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(039291/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**SM LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 104.568.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven, Fabio Mazzoni et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039388/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**GLASS INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 61.539.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLASS INVEST S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 61.539, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 9 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 239 du 7 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Magali Mazuer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Danièle Seca, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne Hertzog, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent quatre-vingts (380) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Discussion sur le changement de la devise d'expression du capital social en euros.

2.- Modification statutaires y afférentes.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des trois cent quatre-vingts (380) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de trente-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 38.000,-) au taux de conversion de USD 1,- = 0,8342 euro en capital d'un montant de trente et un mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante et onze cents (EUR 31.699,71).

*Troisième résolution*

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR), pour procéder à l'échange des trois cent quatre-vingts (380) actions de l'ancienne valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société dans leurs versions anglaise et française pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is set at thirty-one thousand six hundred and ninety-nine Euro and seventy-one cents (EUR 31,699.71), represented by three hundred and eighty (380) shares of no par value each, entirely paid up.»

Version française:

«**Art. 5. premier paragraphe.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante et onze cents (EUR 31.699,71), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Mazuer, D. Seca, A. Hertzog, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041476/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**GLASS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 61.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041477/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**IPEF II HOLDINGS N° 5 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05179, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039221/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**ATOMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.035.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 24 mars 2006*

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Gianluigi Sagramoso et a coopté Administrateur Monsieur Carlo Camperio Ciani.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2006*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

Nicola Bravetti, Président,

(résidant professionnellement à CH-6901 Lugano, 8, Piazza Manzoni);

Giulio Romani,

(résidant professionnellement à CH-6901 Lugano, 8, Piazza Manzoni);

Carlo Camperio Ciani,

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal);

Jean-Jacques Schrämli,

(résidant professionnellement à CH-6901 Lugano, 8, Piazza Manzoni).

*Réviseur d'Entreprises:*

ERNST & YOUNG,

(ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039252/007/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**JULIETTE INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.869.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JULIETTE INVEST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 21 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 222 du 5 mai 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1308 du 10 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux cents (200) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article deux des statuts quant à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut également acheter, vendre, commercialiser des brevets industriels, marques d'entreprises, travaux d'ingénierie relatifs au secteur d'activité des sociétés participées et de concéder ces biens et/ou droits en licence ou concession.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts quant à l'objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut également acheter, vendre, commercialiser des brevets industriels, marques d'entreprises, travaux d'ingénierie relatifs au secteur d'activité des sociétés participées et de concéder ces biens et/ou droits en licence ou concession.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2006.

H. Hellinckx.

(041478/242/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

63727

**JULIETTE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041479/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. ISB (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 106.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(039298/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**LUXGATE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 105.092.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger

Notaire

(039307/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**INGENIERIE-TRADING-INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 103.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2006.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(039309/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**SUMBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 98.283.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039390/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**LUXBA 2000 S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 68.879.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of LUXBA 2000 S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B, number 68.799) (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on February 11, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 398 of June 1, 1999, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 17, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mrs Céline Corbiaux, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Gaby Andres, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Anne Hertzog, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the forty thousand (40,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Decision to increase the corporate capital by two million Euro so as to raise it from its present amount up to six million Euro.

2.- Statement of the subscription and full payment.

3.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows: «The subscribed capital of the corporation is fixed at six million Euro (EUR 6,000,000.-), represented by sixty thousand (60,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

4.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), in order to raise it from its present amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-), up to six million Euro (EUR 6,000,000.-) by the issue of twenty thousand (20,000) new shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

*Second resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of all the twenty thousand (20,000) new shares the existing shareholders as follows:

1.- Mr Joan Vila, company director, residing in Sant Julia de Loria, Andorra, Xalets del Trilla, Xalet Nostra Llar, to the extent of twelve thousand (12,000) new shares;

2.- Mr Francisco Torra Viros, company director, residing in Callaueta, 4, 1A, Andorra La Vella, to the extent of eight thousand (8,000) new shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon there appeared:

1.- Mr Joan Vila, prenamed,

2.- Mr Francisco Torra Viros, prenamed,

all the two subscribers represented by Mrs Anne Hertzog, prenamed, by virtue of proxies as aforementioned,

and declare to subscribe to the twenty thousand (20,000) new shares, each of them to the number of shares for which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at six million Euro (EUR 6,000,000.-), represented by sixty thousand (60,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-four thousand five hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXBA 2000 S.A. (R.C.S. Luxembourg, numéro B 68.879) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 398 du 1<sup>er</sup> juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Céline Corbiaux, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Gaby Andres, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Hertzog, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les quarante mille (40.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision d'augmenter le capital social de deux millions d'euros pour le porter de son montant actuel à six millions d'euros.

2.- Constatation des souscriptions et libération.

3.- Modification de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la société est fixé à six millions d'euros (6.000.000,- EUR), représenté par soixante mille actions (60.000) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), à celui de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des vingt mille (20.000) actions nouvelles les actionnaires existants comme suit:

1.- Monsieur Joan Vila, administrateur de sociétés, demeurant à Sant Julia de Loria Andorre, Xalets del Trilla, Xalet Nostra Llar,

à concurrence de douze mille euros (12.000) actions nouvelles;

2.- Monsieur Francisco Torra Viros, administrateur de sociétés, demeurant à Callaueta, 4, 1A, Andorra La Vella, à concurrence de huit mille (8.000) actions nouvelles.

#### *Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus:

1.- Monsieur Joan Vila, prénommé,

2.- Monsieur Francisco Torra Viros, prénommé,

tous les deux représentés par Madame Anne Hertzog, prénommée,

en vertu des procurations dont mention ci-avant,

lesquels comparants, représentés comme il est dit, déclarent souscrire les vingt mille (20.000) actions nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-quatre mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Corbiaux, G. Andres, A. Hertzog, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 14, case 11. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041481/242/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**LUXBA 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041482/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**SOCIETE EUROPEENNE DES VINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.838.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 11 avril 2006*

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Santoiemma, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur Mme Sarah Bravetti, employée privée, née le 27 juillet 1979 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DES VINS S.A., Société Anonyme

S. Bravetti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039356/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 103.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(039342/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**DG HABITAT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 116.099.

## STATUTS

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) GM PROMOTIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.142, ici représentée par Monsieur Gervasio Giampaolo, gérant de la société, demeurant à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville, pouvant valablement engager la société sous sa seule signature;

2) Monsieur Domenico Colaianni, gérant de société, né à Nancy (France), le 11 avril 1964, demeurant à L-1319 Luxembourg, 20, rue de Cents;

3) Madame Alexandra Dilschneider, épouse Colaianni, documentaliste, née à Algrange (France), le 14 septembre 1973, demeurant à L-1319 Luxembourg, 20, rue de Cents.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DG HABITAT S.A.

Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social, par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et de promotions.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11:00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué de la société est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunit pour la première fois en l'an 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) GM PROMOTIONS, S.à r.l., préqualifiée, six cent vingt actions . . . . .	620
2) Monsieur Domenico Colaiani, préqualifié, trois cent dix actions . . . . .	310
3) Madame Alexandra Dilschneider, préqualifiée, trois cent dix actions . . . . .	310
Total: mille deux cent quarante actions . . . . .	1.240

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Gervasio Giampaolo, gérant de société, né à Luxembourg, le 19 juin 1962, demeurant à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville,

b) Madame Carmela Micucci, épouse Giampaolo, née à Luxembourg, le 5 novembre 1963, demeurant à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville,

c) Monsieur Domenico Colaiani, sus-nommé,

d) Madame Alexandra Dilschneider, sus-nommée.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

SOFINTER GESTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 106.316.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

5) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.

6) Est nommé comme administrateur-délégué de la société:

Monsieur Gervasio Giampaolo, préqualifié.

7) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec deux des autres administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Giampaolo, D. Colaianni, A. Dilschneider, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, vol. 152S, fol. 98, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2006.

P. Bettingen.

(041592/202/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.751.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signatures.

(039360//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**TOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 105.271.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 avril 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 25 avril 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 25 avril 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour TOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039378/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**SUNCOAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 89.986.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor, Géraldine Schmit et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039391/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 96.423.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of April.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2003, published in the Mémorial C, N° 1208, of November 17, 2003, and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 96.423. The articles of incorporation have last been amended following a deed of the undersigned notary of November 26, 2003, published in the Mémorial C, N° 1363, of December 23, 2003.

The meeting is declared open at 11 a.m. with Mr Patrice Gallasin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie Turri, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 6 April 2006.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To consider the special report of the board of directors in relation to a proposed increase of the authorized capital.

2. To renew and increase the authorized corporate capital by an amount of nine hundred thirty-six thousand one hundred and fifty-nine Euro (EUR 936,159.-) so as to raise it from its present amount of twenty-three million two hundred two thousand nine hundred ninety-seven Euro and fifty cents (EUR 23,202,997.50) to twenty-four million one hundred thirty-nine thousand one hundred fifty-six Euro and fifty cents (EUR 24,139,156.50), divided into nine million fifty-two thousand seven hundred and seventy-one (9,052,771) ordinary shares having a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) per share and seven million forty thousand (7,040,000) preferred shares having a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) per share, to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the proposed authorised capital so increased (which, for the avoidance of doubt, shall include both the current unissued share capital and the hereby increased amount of authorized share capital) by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner, including as a result of the exercise of the conversion rights granted by the Board under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments) convertible bonds or similar instruments issued from time to time by the Board and entitling to shares within the limits of the authorised capital, (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares, and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue of shares or warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible bonds or similar instruments against payment in cash.

3. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

4. Miscellaneous.

(iii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(v) According to the attendance list, out of eight million twenty-three thousand one hundred and fifteen (8,023,115) ordinary shares and seven million forty thousand (7,040,000) preferred shares, having a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) each, representing the whole corporate capital issued by the Company, five million one hundred and three thousand three hundred and twenty (5,103,320) ordinary shares and four million six hundred forty-eight thousand four hundred thirty-five (4,648,435) preferred shares were represented at the present meeting.

(vi) The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting duly and thoroughly considered the special report of the board of directors in relation to the proposed increase of the authorized capital, a copy of which report dated March 30, 2006 is annexed to the present minutes, signed ne varietur for the purpose of registration.

*Second resolution*

The general meeting resolved to renew and increase the authorized corporate capital by an amount of nine hundred thirty-six thousand one hundred and fifty-nine Euro (EUR 936,159.-) so as to raise it from its present amount of twenty-

three million two hundred two thousand nine hundred ninety-seven Euro and fifty cents (EUR 23,202,997.50) to twenty-four million one hundred thirty-nine thousand one hundred fifty-six Euro and fifty cents (EUR 24,139,156.50), divided into nine million fifty-two thousand seven hundred and seventy-one (9,052,771) ordinary shares having a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) per share and seven million forty thousand preferred shares having a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) per share. The general meeting further resolved to authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the proposed authorised capital so increased (which, for the avoidance of doubt, shall include both the current unissued share capital and the hereby increased amount of authorized share capital) by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner, including as a result of the exercise of the conversion rights granted by the Board under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments) convertible bonds or similar instruments issued from time to time by the Board and entitling to shares within the limits of the authorised capital, (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares, and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue of shares or warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible bonds or similar instruments against payment in cash. The general meeting further resolved that the aforementioned authorisation is being given for a period expiring 5 years after the publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting granting such authorization to the Board of Directors.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: 5,103,320 ordinary shares and 4,648,435 preferred shares

Voting against: 0

Abstaining: 0

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend the second and fourth paragraphs of article 5 of the articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital (second paragraph).** The authorized corporate capital of the Company is set at twenty-four million one hundred thirty-nine thousand one hundred fifty-six Euro and fifty cents (EUR 24,139,156.50), divided into nine million fifty-two thousand seven hundred and seventy-one (9,052,771) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) per share and seven million forty thousand Preferred Shares with a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) per share.»

«**Art. 5. Corporate capital (fourth paragraph).** This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication in the Mémorial, Recueil C, of the resolutions adopted at the general meeting of Shareholders held on April 19, 2006, and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those Shares of the authorized capital which up to then will not have been issued by the Board.»

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: 5,103,320 ordinary shares and 4,648,435 preferred shares

Voting against: 0

Abstaining: 0

No further items being on the agenda, the meeting was declared closed at 11:30 a.m.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their respective surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 octobre 2003, publié au Mémorial C, N° 1208, du 17 novembre 2003, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 96.423. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte du notaire instrumentant en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, N° 1363, du 23 décembre 2003.

L'assemblée est déclarée ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Turri, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) L'assemblée a été convoquée par lettre de convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 6 avril 2006.

Une copie de ces lettres de convocation a été déposée auprès du bureau de l'assemblée.

(ii) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Considération du rapport spécial rédigé par le conseil d'administration en vue d'une augmentation proposée du capital autorisé.

2. Renouvellement et augmentation du capital autorisé d'un montant de neuf cent trente-six mille cent cinquante-neuf euros (EUR 936.159,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions deux cent deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 23.202.997,50) à vingt-quatre millions cent trente-neuf mille cent cinquante-six euros et cinquante cents (EUR 24.139.156,50), divisé en neuf millions cinquante-deux mille sept cent soixante et onze (9.052.771) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) et sept millions quarante mille (7.040.000) actions préférentielles, ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ainsi qu'ultérieure autorisation du et délégation des pleins pouvoirs au Conseil d'Administration pour (i) réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière, y compris la résultat de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration suivant les conditions relatives aux certificats d'option (qui peuvent être détachés ou attachés à des actions obligations, obligations bancaires ou instruments similaires), obligations convertibles ou instruments similaires, émis de temps en temps par le conseil d'administration et donnant droit à des actions dans les limites du capital autorisé, (ii) fixer le lieu et le date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions ou de certificats d'options (qui peuvent être détachés ou attachés à des actions obligations, obligations bancaires ou instruments similaires), obligations convertibles ou instruments similaires contre des apports en espèces.

3. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4. Divers.

(iii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(v) Il est apparu de la liste de présence que sur un total de huit millions vingt-trois mille cent quinze (8.023.115) actions ordinaires et sept millions quarante mille (7.040.000) actions préférentielles, ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis par la Société, cinq millions cent et trois mille trois cent vingt (5.103.320) actions ordinaires et quatre millions six cent quarante-huit mille quatre cent trente-cinq (4.648.435) actions préférentielles ont été représentées à l'assemblée.

(vi) Cette assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a dûment et d'une manière approfondie considéré le rapport spécial du conseil d'administration en vue de l'augmentation proposée du capital autorisé, une copie dudit rapport daté du 30 mars 2006, signée ne varietur, étant ci-après annexée aux fins d'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de renouveler et d'augmenter le capital autorisé d'un montant de neuf cent trente-six mille cent cinquante-neuf euros (EUR 936.159,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions deux cent deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 23.202.997,50) à vingt-quatre millions cent trente-neuf mille cent cinquante-six euros et cinquante cents (EUR 24.139.156,50), divisé en neuf millions cinquante-deux mille sept cent soixante et onze (9.052.771) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) et sept millions quarante mille (7.040.000) actions préférentielles, ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune. L'assemblée générale a également autorisé le Conseil d'Administration et lui a confié à cet effet les pleins pouvoirs afin de (i) réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière, y compris la résultat de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration suivant les conditions relatives aux certificats d'option (qui peuvent être détachés ou attachés à des actions obligations, obligations bancaires ou instruments similaires), obligations convertibles ou instruments similaires, émis de temps en temps par le conseil d'administration et donnant droit à des actions dans les limites du capital autorisé, (ii) fixer le lieu et le date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions ou de certificats d'options (qui peuvent être détachés ou attachés à des actions obligations, obligations bancaires ou instruments similaires), obligations convertibles ou instruments similaires contre des apports en espèces. L'assemblée générale a enfin décidé de ce que

l'autorisation telle que décrite ci-avant est valable pour une période de 5 ans suite à la publication des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire accordant ladite autorisation au Conseil d'Administration.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 5.103.320 actions ordinaires et 4.648.435 actions préférentielles

Votes contre: 0

Abstentions: 0

#### Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier les alinéas deuxième et quatrième de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social (alinéa deuxième).** Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt-quatre millions cent trente-neuf mille cent cinquante-six euros et cinquante cents (EUR 24.139.156,50), représenté par neuf millions cinquante-deux mille sept cent soixante et onze (9.052.771) Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et sept millions quarante mille (7.040.000) Actions Préférentielles, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune.»

«**Art. 5. Capital social (alinéa quatrième).** Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des résolutions adoptées le 19 avril 2006 par l'assemblée générale des Actionnaires dans le Mémorial, Recueil C, et peut être renouvelée par l'assemblée générale des Actionnaires pour les Actions du capital autorisé qui jusqu'alors n'ont pas été émises par le Conseil.»

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 5.103.320 actions ordinaires et 4.648.435 actions préférentielles

Votes contre: 0

Abstentions: 0

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée close à 11h30.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Gallasin, B. Tassigny, V. Turri, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 26, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

G. Lecuit.

(041660/220/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

### GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 96.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

G. Lecuit.

(041662/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

### AMERICOURT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 54.119.

#### EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041759//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

63738

**POLITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 66.771.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor, Géraldine Schmit et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039400/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**EUROSQUARE (LUX 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 116.181.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme, having its registered office at 21, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade Register, under number B 37.974, represented by M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8th May 2006 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company EUROSQUARE (LUX 1), S.à r.l. («société à responsabilité limitée»), which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name EUROSQUARE (LUX 1), S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** The Company may indemnify any manager, or officer, and his heirs, executors and administrators, against any expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 10.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 11.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three-quarters of the issued share capital.

**Art. 12.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 13.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ....	500	EUR 12,500.-
Total .....	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 9, rue Schiller, L-1529 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
  - a) Mr Michel van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
  - b) Mr Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in Den Haag, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2006.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 37.974, représentée par M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 mai 2006 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée EUROSQUARE (LUX 1), S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EUROSQUARE (LUX 1), S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** La Société peut indemniser tout gérant, ou fondé de pouvoir, ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs pour toute dépense encourue ou déboursée par lui en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquels il est été partie ou autrement impliqué en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur, de fondé de pouvoir de la société, ou sur demande de la Société, d'une autre société dont la Société est un actionnaire ou un créancier et contre laquelle il n'a aucun droit à indemnisation, sauf en ce qui concerne des matières pour lesquelles il a finalement été jugé lors de ces actions, poursuites ou procédures avoir commis une faute grave ou

une imprudence; en cas de transaction, l'indemnisation ne sera due qu'en ce qui concerne des matières couvertes par cette transaction et pour lesquelles la Société aura reçu un avis juridique établissant que la personne à indemniser n'a pas commis une telle faute. Le droit à indemnisation, tel que prévu ci-dessus n'affecte pas tout autre droit à indemnisation dont cette personne pourrait bénéficier.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le(s) gérant(s) par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 13.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

**Art. 14.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ....	500	EUR 12.500,-
Total .....	500	EUR 12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille neuf cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- a) Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, domicilié au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- b) Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à La Haye, domicilié au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présents qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: K. Panichi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2006, vol. 436, fol. 68, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx.

(042699/242/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

---

**PINAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 98.281.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039402/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.905.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2006, le comité de gestion de la société anonyme BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la société anonyme BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2007:

Geoffrey M. Cook,

Douglas A. Donahue, Jr.,

Henri Hackenberg,

Susan C. Livingston,

Stokley P. Towles,

Andrew J.F. Tucker,

William B. Tyree.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039198/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

63744

**BELTXNEA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.297.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELTXNEA S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.297, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 38 du 20 janvier 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Amélie Revelant, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, A. Revelant, N. Piccione, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2006, vol. 436, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041684/242/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.